

Site classé

Date de protection : 8 décembre 1910 ~ Superficie : 1 ha

La Grande cascade de Tendon

Commune de Tendon

La grande cascade de Tendon est, à 600 mètres d'altitude, la plus longue chute d'eau des Vosges.

La grande cascade de Tendon se trouve à environ 3 kilomètres au sud-est du village. Elle est formée par la chute d'un ruisseau, le Scouet. Entourée d'arbres et de rochers, elle se précipite à grand fracas d'un escarpement rocheux de 30 à 35 mètres de haut par trois sauts successifs et termine dans un large bassin d'où elle s'écoule vers le village de Tendon.

Quand les eaux sont abondantes, la nappe d'eau qui forme la cascade est la plus grande et la plus remarquable des Vosges.



La grande cascade



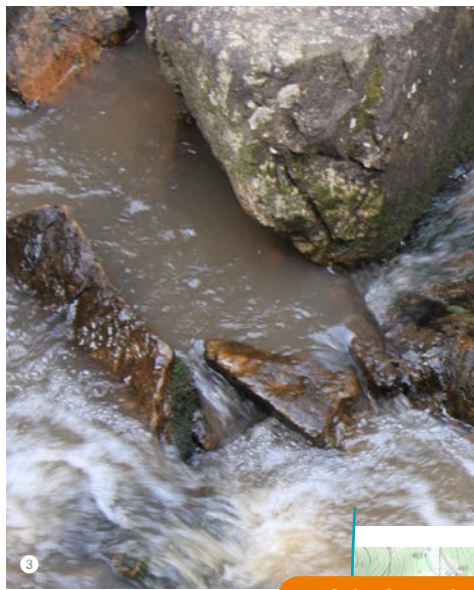
Sous-bois aux abords de la cascade

Critères de classement

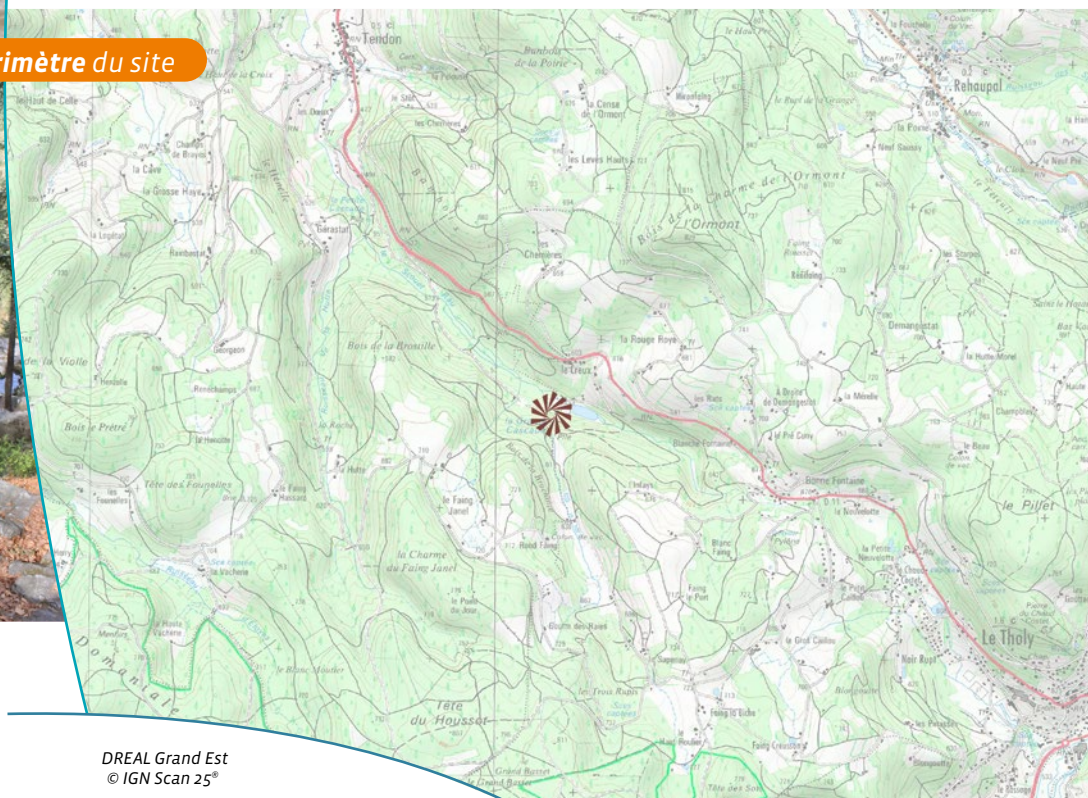
→ Artistique



La Grande cascade de Tendon



Périmètre du site



- 1 ~ Racines enchevêtrées aux abords de la cascade
- 2 ~ Mur de la cascade
- 3 ~ Eau vive dans la cascade
- 4 ~ Vue depuis le lit

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF 1, ZNIEFF 2

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

**Pour plus
d'informations**

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63